

Les investisseurs français et le nationalisme canadien-français

La Compagnie de colonisation et de crédit des Cantons de l'est, 1881-1893

Jack I. Little

Volume 32, numéro 1, juin 1978

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/303671ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/303671ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Little, J. I. (1978). Les investisseurs français et le nationalisme canadien-français : la Compagnie de colonisation et de crédit des Cantons de l'est, 1881-1893. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 32(1), 19–39. <https://doi.org/10.7202/303671ar>

LES INVESTISSEURS FRANÇAIS ET LE
NATIONALISME CANADIEN-FRANÇAIS
LA COMPAGNIE DE COLONISATION ET DE CRÉDIT DES
CANTONS DE L'EST — 1881-1893

J. I. LITTLE
Département d'histoire
Simon Fraser University

Traduit par
ANDRÉE DÉSILETS

Au milieu du XIX^e siècle, la France et le Québec renouent leurs relations économiques et culturelles. Mais, ce rapprochement n'entraîne pas immédiatement, malgré l'encouragement des politiciens et des entrepreneurs québécois, une entrée importante de colons et de capitaux français au Québec. Jusque dans les années 1880, la France ne disposait que de faibles surplus de population et l'Europe absorbait presque tous ses capitaux d'exportation¹. Après cette date, cependant, devant l'impossibilité d'investir en Europe centrale et occidentale², la France vit le Québec sous un jour plus favorable. Entre 1880 et 1882, le gouvernement provincial contracta un emprunt à long terme de quatre millions de dollars sur le marché de Paris, on créa le Crédit foncier franco-canadien (quinze millions de dollars devaient être investis dans la province durant les deux décennies suivantes), et des entrepreneurs français fondèrent trois sociétés qui exploiteraient les produits québécois de la betterave sucrière, des phosphates et du bois. Ces entreprises avaient toutes une vocation agricole: le but premier du Crédit foncier était de consentir aux

¹ Norman Macdonald, *Canada. Immigration and Colonization. 1841-1903* (Toronto, Macmillan of Canada, 1966), 100-102; Rondo, E. Cameron, *France and the Economic Development of Europe 1800-1914* (Princeton, New Jersey, Princeton University Press, 1961), 502-504.

² Cameron, 485-87.

Canadiens français des prêts pour l'amélioration de leurs fermes ; l'Union sucrière constituerait un moyen de développer l'agriculture québécoise ; la Société française des phosphates devait, en constituant un fret important, justifier la création d'une ligne transocéanique directe entre la France et le Québec et permettre ainsi l'exportation du bétail (moutons) dans de plus saines conditions ; la Compagnie de Colonisation et de Crédit des Cantons de l'Est était tenue d'établir des colons sur une réserve en retour du droit d'en exploiter la forêt³. Une telle orientation agricole obéissait peut-être aux exigences de l'agriculture québécoise de l'époque, les agriculteurs se convertissant alors à l'élevage et à la production laitière⁴. Cependant, cette conformité aux intérêts du Québec ne constituait nullement une garantie de succès, et toutes ces entreprises françaises, à l'exception du Crédit foncier franco-canadien (dont l'activité se déplaça des régions rurales de Québec et de la Gaspésie aux régions urbaines de Montréal et de Toronto), font faillite en moins de quelques années⁵. Le gouvernement canadien offrit des avantages à l'entreprise privée à l'aube des années 1880⁶, mais la Politique Nationale visait la protection d'un marché canadien alors que les Français avaient tendance à investir dans des projets qui avaient un lien quelconque avec leur propre économie⁷. Ainsi le phosphate et le bois du Québec devaient être vendus sur le marché français (le phosphate devait être exporté à l'état brut), tandis que la France devait fournir la machinerie et la main-d'œuvre spécialisée nécessaires au raffinage de la betterave à sucre⁸.

Mais la nature de l'investissement français s'explique aussi par des facteurs psychologiques comme l'influence de l'idéologie des entrepreneurs canadiens-français en quête de capitaux. Ainsi, Jérôme-Adolphe Chicoyne, le fondateur canadien-français de la Compagnie de colonisation, fit indubitablement usage de la corde du nationalisme

³ Magella Quinn, « Les capitaux français et le Québec. 1855-1900 », *RHAF*, XXIV (1971), 547, 552, 559, 563, 564.

⁴ Jean Hamelin et Yves Roby, *Histoire économique du Québec 1851-1896* (Montréal, Fides, 1971), 203.

⁵ Quinn, 549, 554, 560, 563.

⁶ T.W. Acheson, « The Social Origins of Canadian Industrialism. A Study in the Structure of Entrepreneurship, 1880-1910 » (Thèse de doctorat, Université de Toronto, 1971), 2-3, 114-144.

⁷ Cameron, 504-505.

⁸ Quinn: 560, 562. Le sucre de betterave, seul produit destiné à la consommation locale, souffrait de la concurrence du sucre importé.

agraire. Dans les faits, il s'est montré plutôt sympathique à l'industrialisation du Québec, ce qui laisse croire qu'il a exagéré sa foi en l'agriculture dans le but de gagner des appuis à ses projets. Au début, du moins, les Québécois ont pu trouver plus facile d'attirer des investissements français en invoquant la nécessité de renforcer la culture française en Amérique, surtout quand on présentait celle-ci dans sa dimension rurale et traditionnelle. Que cela ait été ou non la règle générale, ceux qui se sont impliqués dans la Compagnie de Colonisation mise sur pied par Chicoyne, étaient persuadés de faire avancer la cause sacrée de la France et du catholicisme. Il semble donc que la nature de l'investissement français au Québec ait été déterminée, autant du point de vue idéologique qu'économique, par le contexte qui prévalait alors et en France et au Québec.

Apparemment, il n'existe pas de conditions favorables avant 1877. Jusque-là, en effet, Chicoyne, qui espérait une injection de capitaux français dans les Cantons de l'Est, ne réussit pas à intéresser à ses projets le puissant agent de la *Allen Steamship Line* à Paris⁹. Mais Chicoyne eut la chance de se rendre en Europe en 1880, comme représentant de la Société de colonisation des Cantons de l'Est (Sherbrooke). Monseigneur Racine, évêque de Sherbrooke, avait fondé cette société dans le but de contrecarrer l'action des compagnies de colonisation britanniques dans la région du lac Mégantic, aux confins est des Cantons de l'Est¹⁰.

En Europe, Chicoyne devait recruter des colons français et belges pour les terres qui avaient été concédées à la Société dans le canton de Woburn, au sud du lac Mégantic¹¹. Mais il consacra peu de temps à cette mission officielle. À Paris, il rencontra G. Mollat, avocat et directeur du journal conservateur *L'Espérance du Peuple*, qui l'amena à Nantes afin de le présenter au notaire Adolphe Béc-

⁹ Archives du Séminaire de Saint-Hyacinthe, Fonds Jérôme-Adolphe Chicoyne (ci-après *JAC*), Registre des lettres (ci-après *RL*), I, Chicoyne à Gustave Bossanges, 1 sept. 1877; Chicoyne à Melayer Masselin, 2 avril 1879.

¹⁰ Jean-Guy Lavallée, « Monseigneur Antoine Racine, premier Evêque de Sherbrooke (1874-1893) », S.C.H.E.C. *Rapport*, XXXIV (1967): 38.

¹¹ D'après les stipulations de la loi des Sociétés de colonisation (1869), pareils groupes n'avaient rien à verser au gouvernement pour l'obtention de réserves. Toutefois, ils ne devaient effectuer aucune vente de terres directement aux colons. Comme ces organisations à but non lucratif reçurent des subventions gouvernementales entre 1869 et 1874, elles ne devaient faire passer aux colons que le coût des améliorations effectuées sur leurs lots. Voir J.I. Little, *The Peaceable Conquest. French Canadian Colonization in the Eastern Townships during the Nineteenth Century*, Thèse de doctorat (Université d'Ottawa, 1976), 324-64.

gneul et à son oncle Eugène-Marie Peigné. Ce dernier, missionnaire de l'Ordre de l'Immaculée-Conception, avait hérité de la fortune de son père, un marchand de céréales, et projetait de consacrer ses biens à une cause méritoire. Il invita Chicoyne à l'accompagner à Lourdes, où il devait conduire un pèlerinage, et à lui exposer tous les détails de son projet, en cours de route. Le plaidoyer de Chicoyne fut suffisamment fort et patriotique pour convaincre Peigné d'avancer les fonds nécessaires (\$20 000.) à la fondation d'une compagnie de colonisation. La seule condition posée par l'abbé Peigné était que son neveu, Eugène Bécigneul (le fils d'Adolphe), accompagnât Chicoyne au Canada pour l'aider à administrer les affaires de la nouvelle société¹².

Ce n'était pas la première fois que les Français investissaient dans une entreprise de colonisation au Québec. Au début des années 1870, ils avaient fondé deux compagnies qui avaient fait faillite. Dans le cas de la Compagnie de colonisation franco-canadienne, on n'avait pas réussi à construire le chemin d'accès prévu et dans celui de la Société Canadienne Limitée, l'effondrement du prix du bois en 1874 avait découragé l'exploitation forestière¹³. En 1880, cependant, ces obstacles étaient éliminés. La demande de bois connaissait une reprise et le chemin de fer *St. Francis and Megantic International Railroad* venait d'ouvrir la région vierge du lac Mégantic. La politique de concessions des terres était claire. Les sociétés devaient tirer leurs profits de la vente du bois plutôt que de la colonisation elle-même, car le gouvernement ne faisait pas de concessions franches. Pour éviter la spéculation à laquelle auraient pu se livrer les compagnies, le bureau des Terres de la Couronne délivrait les titres de propriété (« les lettres patentes ») directement au colon, une fois qu'il avait payé les travaux d'aménagement de son lot et rempli les conditions d'établissement¹⁴. Toute terre de la réserve qui n'était pas défrichée dans un délai fixé devait retourner au domaine public. Les agents des Terres de la Couronne appréciaient ce mode d'aliénation des terres qui les dégageait de la perception des paiements,

¹² La Compagnie de Colonisation et de Crédit des Cantons de l'Est, *Notice sur son but et son organisation* (Sherbrooke, Imprimerie du Pionnier, 1881), 11-12; Alphonse Cauchon, *Lac Mégantic: la compagnie Nantaise, le chemin de fer 1879-1936* (Sherbrooke, Imprimerie *Le Messager*, 1936), 3.

¹³ Quinn: 541; André-N. Montpetit, *Colonie française de Metgermette* (Québec, Blumhart et Cie, 1874), 8, 17, 22, 25; Robert Rumilly, *Histoire de la Province de Québec*, II (Montréal, Éditions Bernard Valiquette, 1942): 118.

¹⁴ *Rapport du Commissaire des Terres de la Couronne*, dans *Canada, Documents de la session*, 1859.

fardeau refilé aux sociétés. Alors que, pour des raisons politiques, les gouvernements pouvaient difficilement déposséder les colons de leurs terres, même si ceux-ci, pour la plupart, s'en tenaient au versement initial sur leurs lots¹⁵, les compagnies, elles, devaient payer promptement et complètement leurs réserves au risque de les perdre. Cette politique permettait donc au gouvernement provincial de retirer un profit des terres de la couronne et de satisfaire du même coup l'idéal nationaliste, en éliminant les vrais commerçants de bois des régions de colonisation.

La Compagnie de Colonisation et de Crédit des Cantons de l'Est fut incorporée en juin 1881, une fois que le Pape, à la demande de Mgr Racine, eût donné sa bénédiction à l'entreprise¹⁶. Comme directeur général, Chicoyne était en charge des opérations locales, mais aucune décision ou résolution d'importance ne pouvait être effective sans l'assentiment d'au moins deux des trois censeurs, élus chaque année. Le siège social de la compagnie étant à Sherbrooke, la majorité des administrateurs résidaient dans les Cantons de l'Est, ce qui assurait un large contrôle au niveau local.

Chaque année, lors de l'assemblée générale, on procédait à l'élection de trois des neuf administrateurs et chaque votant (qui devait détenir au moins cinq parts) disposait d'autant de voix qu'il avait de parts. Les neuf membres du premier bureau de direction (où figurait Chicoyne comme vice-président) étaient tous des notables des Cantons de l'Est ou de Nantes¹⁷. Le prospectus, publié en 1884,

¹⁵ Little, 194-195.

¹⁶ *La Compagnie*, 13. Chicoyne choisit cette appellation assez vague dans le but d'éloigner « tout ce qui serait de nature à froisser la susceptibilité des anglo-protestants, qui possèdent encore le haut du pavé dans ces Cantons de l'Est ». JAC, RL, I, Chicoyne à Peigné, 12 déc. 1880.

¹⁷ Le conseil d'administration comprenait :
 Charles Paumier (Président — Ancien notaire à Nantes)
 J.-A. Chicoyne (Vice-président) — Avocat de Sherbrooke
 M.-G. Mollat — Avocat de Nantes
 Adolphe Langlais — Arbitre de commerce à Nantes
 Jacques Picard — Propriétaire de terres à Wotton et notaire ; Député provincial de Richmond-Wolfe
 H.-C. Cabana — Avocat et ex-maire de Sherbrooke
 Élisée Noel — Notaire de Sherbrooke et agent de colonisation du gouvernement provincial
 William Murray — Homme d'affaires sherbrookoïse et vice-président de la Compagnie Typographique, propriétaire du *Pionnier*
 Eugène Bécigneul — Assistant-directeur
La Compagnie, 31, 35, 36.

ménageait un bon accueil à la compagnie dans la province de Québec en disant des actionnaires français: « Ils appartiennent exclusivement à la bonne école et représentent par leurs idées, par leurs principes la vieille France d'autrefois, cette France chrétienne dont nous sommes si justement glorieux d'être issus.¹⁸ »

Les premières actions, émises au nombre de 177, se vendaient 500 francs (\$100) chacune. Le fonds social de la compagnie devait être de \$200 000 divisés en deux classes de \$100 000 chacune. Les fonds de la classe B devaient être consacrés à des prêts à taux minime aux colons, agriculteurs et autres. La compagnie devait obtenir du gouvernement, à prix modique et sous forme de réserve, une concession de terres qu'elle vendrait à son tour aux colons. Ceux-ci pourraient l'occuper avant d'en avoir acquitté le prix¹⁹. Mais la compagnie ne réussit jamais à mettre en application ce plan de financement favorable à la colonisation.

Les fonds de la classe A étaient destinés à constituer un établissement de colonisation dans le township de Woburn. Chicoyne prévoyait acheter d'abord à trois dollars l'acre les 4 628 acres de Lemuel Pope, spéculateur et constructeur de routes²⁰. Ces terres constitueraient le Domaine. D'autre part, 35,000 acres de terres de la Couronne étaient disponibles au bas prix de soixante sous l'acre. Chicoyne estimait que deux cents de ces terres (approximativement 20 000 acres) se prêteraient bien à la colonisation²¹. Une fois ces terres acquises, la compagnie établirait une scierie à Woburn, sur le site même du futur village de Channay. (Cette appellation fut donnée d'après le hameau d'origine des ancêtres français de Chicoyne). Le dixième de chaque lot acquis du gouvernement serait défriché, et le bois dirigé vers la scierie. Une ferme serait établie dans la prairie où l'on pourrait couper le foin sauvage. Les lots seraient vendus aux colons à un prix couvrant les dépenses de la compagnie²². Tout

¹⁸ Cité dans Cauchon, 5.

¹⁹ *La Compagnie*, 12, 26, 29.

²⁰ JAC, RL, I, Chicoyne à L. Pope, 5 nov. 1880. Ce fut le seul important transfert de droits de propriété sur des terres dans Woburn que le ministère des Terres de la Couronne autorisa en 1880. Le fait que Lemuel Pope était le cousin germain du tout-puissant John Henry Pope, député fédéral de Compton et ministre de l'Agriculture, n'est peut-être pas étranger à cette décision.

²¹ *Ibid.*, Chicoyne à Peigné, 16 nov. 1880.

²² Deux ans plus tard, le prix était fixé à \$0.75 l'acre. Des prêts seraient consentis aux colons jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des défrichements effectués. Toutefois, ils ne devaient obtenir leurs titres de propriété qu'une fois cette

le bois de valeur commerciale, à l'exception de celui qu'on utiliserait pour le chauffage et la construction des bâtiments, serait réservé à la compagnie. Quant au Domaine, rien ne serait fait pour l'instant, car la compagnie n'était soumise à aucune obligation. En attendant la construction du moulin de Channay, le flottage des billes se ferait depuis la rivière Arnold jusqu'à l'extrémité sud du lac Mégantic. De là, elles seraient acheminées jusqu'aux scieries de la pointe nord du lac, terminus tout récent du Chemin de fer *International* de l'Honorable John Henry Pope. Voici les prévisions de dépenses :

Achat du Domaine (4 628 acres)	64 020 francs
Achat des 200 lots du gouvernement (20 000 acres)	60 000 francs
Défrichement des lots du gouvernement	100 000 francs
Construction de la scierie de Channay	20 000 francs
Établissement de la ferme	30 000 francs
Divers	25 980 francs
	<hr/>
	300 000 francs
	(\$60 000)

Chicoyne était débordant d'optimisme. Il prétendait que le bois résultant du défrichement rapporterait à lui seul, \$36 000 de profit à la compagnie²³.

En décembre, il achetait la terre de Lemuel Pope et, un mois plus tard, il entreprenait des démarches en vue d'acquérir la lisière de terre de 11 200 acres que possédait la *British American Land Company* dans le township de Ditton. Dans le but d'attirer plus facilement les investisseurs français dans ce canton, Chicoyne encouragea les Trappistes français à y établir un monastère, eux qui voulaient avoir un pied en terre canadienne au cas où les impôts les forceraient à quitter Milleray²⁴. Chicoyne fit valoir la propriété de la *B.A.L. Company* comme un site idéal puisque le chemin de fer Québec-Boston (qui n'a jamais été réalisé) passerait à proximité. Pour plus d'effet encore, il exploita la corde patriotique : l'établissement d'un monastère trappiste préviendrait la formation d'une colonie anglo-protestante. Quand les Trappistes eurent acheté un lot de 800 acres, il fit à l'abbé Peigné cette remarque significative : « Il me fait peine de

dette acquittée. Les annuités s'échelonnaient sur cinq ans, à un taux d'intérêt de six pour cent. JAC, RL, II, *Mémoire sur les affaires de la Compagnie de Colonisation et de Crédit des Cantons de l'Est*, 6 mai 1882.

²³ *Ibid.*, I, Chicoyne à Peigné, 16 nov. 1880.

²⁴ *Ibid.*, Chicoyne à Peigné, 12 déc. 1880, Correspondance, abbé Eugène à Monsieur, 12 fév. 1881.

songer que les anglais et les protestants s'enrichiront par les sueurs des pères trappistes²⁵. »

Mais, dans toutes ces négociations, Chicoyne se préoccupait d'abord des intérêts de la compagnie. Aussi conseilla-t-il à Peigné de ne pas acheter de terres dans Ditton avant d'avoir la certitude que le monastère trappiste y serait construit²⁶.

Trois Trappistes s'établirent à Ditton, qu'ils baptisèrent Bethléem. En deux ans, ils défrichèrent 85 acres, achetèrent une scierie, construisirent une route et une chapelle. Mais tant d'efforts furent vains. À sa visite de 1882, l'Abbé fut déçu de l'état des routes environnantes et du climat. Il fut surtout atterré par les dépenses que représentait l'établissement: une somme de \$8 000 avait été investie dans Bethléem, alors que la propriété ne valait pas \$5 000. Les Trappistes avaient emprunté \$2 000 pour l'aménagement de leur terre. Cette dette aggravait la position financière du monastère à tel point que l'abbé, au lieu d'attendre l'arrivée de colons, demanda à Chicoyne de liquider l'entreprise, même à perte²⁷. Bien entendu, Chicoyne avait depuis longtemps renoncé à investir dans Ditton. En avril 1881, il avait plutôt acheté dans Woburn 9 449 acres des terres de la Couronne²⁸.

Ces terres jointes à la lisière acquise de Pope suffisaient pour le moment. Il s'agissait maintenant de donner au projet toute la publicité nécessaire. À cette fin, Chicoyne assumait la direction du *Pionnier de Sherbrooke*. Après neuf mois, il trouva « un bon breton » du nom de Pingault pour le remplacer²⁹, mais celui-ci passa vite au camp ennemi du *Progrès*.

Pendant la même période, Chicoyne réussit à transformer la société de colonisation de Mgr Racine en une sorte de filiale de la compagnie, s'en servant comme d'une façade à Québec dans le but d'obtenir des octrois pour une nouvelle route dans Woburn³⁰.

À l'automne de 1881, les travaux d'aménagement avaient englouti les \$20 000 investis par Peigné, et la compagnie n'était pas encore en activité. Peigné aurait voulu emprunter les fonds

²⁵ JAC, RL, I, Chicoyne à Peigné, 16 nov. 1880; 12 déc. 1880.

²⁶ *Ibid.*, 20 janv. 1881.

²⁷ JAC, Correspondance, abbé Eugène à Cher Monsieur, 4 janv. 1883; 1 mars 1883; RL, II, Chicoyne à Abbé V. Rousselot, 23 mai 1883.

²⁸ JAC, RL, I, Chicoyne à Peigné, 14 avril 1881.

²⁹ *Le Pionnier*, 12 janv. 1882.

³⁰ *Ibid.*, 24 mars 1881; JAC, RL, II, Chicoyne à Peigné, 5 mai 1881.

supplémentaires nécessaires. Craignant qu'un emprunt ne compromit sérieusement le projet, Chicoyne obtint plutôt de porter le capital social de la compagnie à \$50 000³¹. Mais les investisseurs français commencèrent à se plaindre d'avoir à porter tous les risques financiers de l'entreprise. Chicoyne leur expliqua alors que s'il n'avait pas fait de promotion au pays, c'était pour tenir la population anglophone à l'écart³². Si, cependant, il devait changer sa politique pour convaincre le marché français, il le ferait aussitôt que possible.

En fait, il n'en fit rien, prétextant que pour éviter le marché anglophone, il devait parcourir la province en dehors des Cantons de l'Est et qu'il n'en n'avait pas le temps³³. Sans doute, était-il convaincu que les responsables français avaient déjà trop investi dans l'entreprise pour l'abandonner. En fait, en novembre, on procéda en France à une nouvelle émission d'actions. On adressa alors au clergé diocésain et à quelques amis de Nantes une circulaire où l'on reprenait les arguments de Chicoyne. Cette circulaire constituait un vibrant appel à la foi et au patriotisme :

Le but que nous nous proposons est d'enlever au protestantisme le monopole de la colonisation des immenses forêts vierges du Bas-Canada [...]

Deux siècles d'occupation anglaise et de pression persécutrice n'ont pu altérer ni la pureté de la foi, ni l'amour de la mère-patrie chez ces familles généreuses et fidèles [...]

[...] ces admirables enfants de l'antique royaume de France veulent demeurer catholiques et franco-canadiens. Ils tournent vers nous leurs mains suppliantes et le regard de leur espérance.

Jacques Cartier et les colons qui le suivirent étaient en majeure partie des Bretons, c'est à la fidèle et catholique Bretagne de venir en aide à leurs descendants [...]³⁴.

Sans négliger les avantages matériels, la circulaire donnait une image favorable, quoique plutôt vague, des ressources du pays : forêts aux ressources illimitées, pâturages vastes et fertiles, mines d'or, de cuivre et d'étain. La population québécoise, qui connaissait le relief montagneux de la région décrite, aurait trouvé que le document donnait une image embellie du pays. Aussi Chicoyne

³¹ *Ibid.*, 31 oct. 1881.

³² *Ibid.*, Chicoyne à Charles Paumier, 24 nov. 1881.

³³ *Ibid.*, Chicoyne à A. Langlais, 28 mars 1882.

³⁴ Cité dans Cauchon, 5.

demanda-t-il que la circulaire demeurât en France, à cause, prétextait-il, de son caractère anti-anglais. De toute façon, dès février 1882, toutes les parts avaient trouvé preneur en France³⁵.

Cette entrée de capitaux donna à Chicoyne toute latitude. Non seulement voulut-il réaliser son programme, mais il élargit ses objectifs. Au lieu d'établir la scierie à Channay, tel que prévu, il décida de la construire au terminus du chemin de fer, au lac Mégantic. Pour un montant de \$17 280, il acheta 37 acres de terres, dont 12 pour la scierie et 25 pour la spéculation. Il acheta aussi 106 acres à l'embouchure de la rivière Arnold afin d'y aménager un quai pour le vapeur qui devait remorquer les billes flottantes, depuis Woburn jusqu'à la scierie du lac Mégantic³⁶. S'étant engagé à fournir plus de deux millions de pieds de bois, Chicoyne commença la construction d'un moulin qui ne devait pas être un moulin à scie ordinaire. L'usine à vapeur et la scie circulaire devaient à eux seuls coûter \$13 500. De plus, on devait ajouter un assortiment d'autres scies, afin de pouvoir utiliser tout le bois provenant du défrichage. Enfin, le bâtiment devait abriter un moulin à farine de \$5 000³⁷. Malheureusement, l'avenir allait démontrer qu'un investissement aussi considérable comportait trop de risques.

En décembre 1881, le président de la compagnie, Charles Paumier, s'inquiéta d'une baisse dans la demande de bois sur le marché français. Chicoyne le rassura: la demande de l'Amérique Centrale et de l'Amérique du Sud suffirait³⁸. Quand, en mars suivant, Paumier et l'abbé Peigné manifestèrent de nouveau de l'inquiétude, Chicoyne reprit son refrain patriotique: «Je vois dans cette Compagnie une institution toute providentielle qui, avec le temps, va répondre à un grand besoin dans nos Cantons de l'Est.» Il devait admettre qu'il y avait eu des retards dans la coupe du bois, mais il demeurait confiant de remplir le contrat³⁹.

Quant à la colonisation, Chicoyne était tout aussi confiant. En mars 1882, il n'avait pas encore de plan précis, mais il s'opposait à tout recrutement systématique en France, prétendant que les immi-

³⁵ JAC, RL, II, Chicoyne à Paumier, 21 déc. 1881; *Le Pionnier*, 23 fév. 1882.

³⁶ JAC, RL, II, Chicoyne à Paumier, 16 nov. 1881; *La Compagnie*, p. 22.

³⁷ JAC, RL, II, Chicoyne à Paumier, 24 nov. 1881; «Notice et mémoire sur les *Moulins Nantais* en construction au Lac Mégantic», 31 déc. 1881.

³⁸ *Ibid.*, RL, II, Chicoyne à Paumier, 21 déc. 1881, 27 déc. 1881.

³⁹ *Ibid.*, 28 mars 1882.

grants qui ne viendraient pas de leur propre initiative se montreraient plus exigeants⁴⁰. Une fois le projet bien amorcé, selon ce que Chicoyne disait à Paumier, la population allait affluer des vieilles paroisses canadiennes, des États-Unis comme de la France. Néanmoins, il s'engageait à entreprendre une publicité aussitôt que le gouvernement prolongerait le chemin au-delà de Channay, jusqu'aux terres de la Couronne, où il voulait établir les premiers colons. En avril, quand Chicoyne organisa l'arrivée de pionniers dans Woburn, il y eut transfert à sa compagnie de 2 000 acres de terres de la Couronne provenant de la réserve de la Société de colonisation de Sherbrooke. Ces terres devaient servir de pâturage pour une fabrique de fromage suisse, qui, à son tour, servirait de marché à la production laitière dans Woburn. Chicoyne envisageait aussi la construction à Channay d'une petite scierie à l'usage des colons⁴¹.

Vers la même époque, Chicoyne prenait des mesures pour constituer les fonds de la classe B. Quand la Société de Construction de la municipalité de Coaticook (une compagnie de fiducie) fut liquidée, Chicoyne et quelques-uns de ses collègues sherbrookoïses en achetèrent toutes les parts pour \$1 700. Ils prévoyaient les revendre au clergé local et aux Canadiens français comme parts de la classe B⁴². Mais Chicoyne gardait ses inquiétudes au sujet des opérations du lac Mégantic, parce qu'il n'avait pas vendu une seule action de la classe A au Québec et pourtant il avait encore besoin d'argent. Au 30 avril, il n'avait en mains que \$6 636.95, alors que ses prévisions de dépenses dans l'immédiat se chiffraient à \$12 300. Il lui faudrait en plus, dans un futur plus éloigné, \$20 000 pour exploiter le Domaine⁴³. En août, il avouait que le 30 juin 1883, il aurait dépensé \$39 254.46⁴⁴. Les directeurs français avertirent Chicoyne que les actions ne se vendaient pas bien en France, sans doute à cause de l'absence de dividendes pour la première année

⁴⁰ *Ibid.*, 2 mars 1882, 28 mars 1882; 6 avril 1882.

⁴¹ *Ibid.*, Chicoyne à Abbé H.-O. Chalifoux, 2 mars 1882; « Mémoire sur les affaires... », 6 mai 1882.

⁴² *Ibid.*, « Mémoire sur la classe B », 4 août 1882.

⁴³ Voici le détail de ces dépenses :

Défrichement et ensemencement du Domaine	\$ 300
Construction des Moulins Nantais au Lac Mégantic	\$5,000
Opération des Moulins Nantais	\$5,500
Sommes dues à diverses personnes	\$1,500
	\$12,300

Ibid., « Mémoire sur les affaires... »

⁴⁴ *Ibid.*, Chicoyne à A. Langlais, 22 août 1882.

d'opération. Chicoyne avait promis des profits immédiats, mais des délais dans les arrivages de bois à lac Mégantic ainsi que dans la construction et de son tronçon de chemin de fer avaient retardé les profits. En novembre, Chicoyne annonçait enfin le paiement d'un dividende de deux et demi pour cent. Cependant, la poursuite des opérations demandait de nouveaux investissements: \$10 000 pour la coupe du bois, \$3 000 pour la colonie de Channay et \$2 000 pour le fonctionnement du moulin. Chicoyne s'opposait encore à un emprunt; il préférait plutôt une nouvelle émission d'actions sur le marché français. Mais en décembre, il dut se résoudre à emprunter \$2 000 à un taux d'intérêt de sept pour cent. À ce moment-là, ses prévisions pour les opérations de coupe et de flottage étaient doublées à \$20 000. Les investisseurs ne fournirent que \$4 000, affirmant qu'un autre \$8 000 serait disponible au printemps⁴⁵.

De toute évidence, les finances de la compagnie étaient dans une position précaire. Ce n'était pas là le seul sujet d'inquiétude de Chicoyne, puisque le gouvernement se mit à exercer des pressions en vue de l'établissement de colons. Alors que des députés nationalistes réclamaient à hauts cris l'application de mesures rigoureuses contre la compagnie de colonisation anglaise qui était active dans la région, le Département des Terres de la Couronne ne pouvait pas se montrer trop indulgent envers les Français de Nantes⁴⁶. Chicoyne attribuait le retard de la compagnie au fait que le gouvernement n'avait complété son chemin jusqu'à la réserve des terres de la Couronne qu'à l'automne précédent. Il insistait sur les progrès réalisés à Woburn: la ferme de la compagnie comprenait une grange et une étable, une centaine d'acres étaient en culture, une scierie et un magasin avaient été construits dans le village de Channay. Au printemps, la fromagerie serait terminée et cinquante colons y seraient amenés de Suisse pour la mettre en opération et l'approvisionner. Il concluait avec l'argument le plus fort en sa faveur, à savoir que le Président de la Société de colonisation de Sherbrooke, Mgr Racine, ne collaborerait certes pas avec un groupe de spéculateurs⁴⁷. Le ministre des Terres de la Couronne répondit à Chicoyne que son plaidoyer ne le satisfaisait pas, mais qu'il accordait à la

⁴⁵ *Ibid.*, Chicoyne à Paumier, 6 nov. 1882; 23 nov. 1882; 4 déc. 1882; 23 déc. 1882; 6 janv. 1883.

⁴⁶ *Ibid.*, 25 fév. 1883.

⁴⁷ *Ibid.*, Chicoyne à E.-E. Taché, 30 déc. 1882.

compagnie un délai de douze mois⁴⁸, vu l'implication de l'évêque de Sherbrooke dans l'entreprise.

Durant tout l'hiver, Chicoyne ne cessa de solliciter des fonds pour défricher de nouvelles terres, acquérir du bétail, consentir des avances aux colons, verser un acompte au gouvernement et organiser le moulin du Lac Mégantic. Les pressions gouvernementales ainsi que le manque de ressources financières forcèrent Chicoyne à restreindre la coupe du bois pour se concentrer sur la colonisation. Bien sûr, cette politique devait diminuer les profits de l'année, mais Chicoyne n'entendait pas laisser la colonisation compromettre trop sérieusement les opérations rentables de la compagnie. Dans l'éventualité où il ne pourrait obtenir le capital nécessaire à la colonisation et à la coupe du bois, il espérait pouvoir s'en remettre à certains députés anglophones, qui étaient des alliés politiques, pour « adoucir les rigueurs administratives »⁴⁹. Malheureusement pour lui, les actionnaires de France se montraient de plus en plus insatisfaits. En mars, Chicoyne dut intervenir pour les rassurer sur les dispositions du département des Terres de la Couronne qui ne leur était aucunement hostile. À l'appui de sa thèse, il rappela que le gouvernement avait investi \$3 000 dans la construction de routes et de ponts sur la réserve de la compagnie. Puis, il se fit encourageant en disant que le gouvernement ne reprenait jamais les terres où il y avait amorcé de colonisation et que, dès l'automne suivant, la compagnie aurait déjà commencé des travaux sur ses meilleures terres. De toute façon, si une partie des terres étaient saisies, l'acompte versé serait rendu à la compagnie. Enfin, la colonie serait toujours propriétaire du Domaine, qui regroupait les meilleures terres arables. Elle pourrait donc approvisionner la scierie pour une bonne dizaine d'années. Comme assise financière locale, Chicoyne promit d'offrir, aussitôt que possible, les actions de la classe B au grand public. Il lui était cependant impossible de vendre des parts de la classe A : ses compatriotes des Cantons de l'Est avaient investi au maximum dans des actions de la classe B et, pour sa part, il n'avait toujours pas le temps de parcourir le reste de la province⁵⁰.

Si Chicoyne réussit à rassurer les actionnaires, ce ne fut que pour un moment. Au milieu de l'été, en effet, il devait recomman-

⁴⁸ *Ibid.*, Chicoyne à Paumier, 20 janv. 1883.

⁴⁹ *Ibid.*, Chicoyne à Langlais, 21 janv. 1882; Chicoyne à Paumier, 27 janv. 1883; 25 fév. 1883.

⁵⁰ *Ibid.*, 6 mars 1883; 5 mars 1883.

der la vente immédiate aux colons des pâturages du précieux Domaine car on manquait d'argent pour les mettre en valeur. C'étaient les seules terres dont la compagnie détenait tous les titres, mais Chicoyne prétendait que cette vente allait attirer un type plus riche de colon, ce qui aiderait la fromagerie tout en évitant que la compagnie ne fût accusée de spéculation. En guise de réponse, les censeurs prièrent Chicoyne de se rendre en France afin de rendre compte de son administration de la compagnie⁵¹. À son arrivée à Nantes, Chicoyne découvre que Pingault, l'ex-éditeur du *Pionnier*, avait fait parvenir aux directeurs nantais des exemplaires du *Progrès de l'Est*⁵², qui discréditait toute l'entreprise. Le journal rapportait que le marché du bois était saturé, que les employés étaient mécontents de leurs salaires et, surtout, que la compagnie menaçait de poursuivre le monteure des Moulins Nantais. Il attaquait personnellement Chicoyne, son ennemi juré, de qui il disait :

[...] M. Chicoine est un homme de jugement sûr et solide, mûri par une longue expérience dans l'art de faire de l'argent, d'un désintéressement à tout épreuve et ne travaillant que pour la plus grande gloire de la religion et l'avancement du Canada français! Les profits sont peut-être lents à venir, mais les riches capitalistes qui lui ont confié leurs milliers de francs, doivent s'attendre à recueillir des mérites spirituels plutôt que de l'or, eux qui ont entrepris ces grands travaux en vue de la conversion des «sauvages» du Canada! Lorsqu'il a dévotement baisé les mains de l'abbé de Belle-Fontaine, avant de reprendre la route du pays lors de son premier voyage, M. Chicoyne a dû leur faire comprendre par cet acte d'humilité et de piété qu'à l'exemple du Divin Maître, son royaume n'est point de ce monde!⁵³

En dépit de ces attaques, Chicoyne réussit encore une fois à dissiper les craintes des directeurs⁵⁴. Il revint au pays avec l'appui moral des investisseurs français, à défaut de fonds supplémentaires.

Entre-temps, les affaires s'étaient envenimées dans les Cantons de l'Est. Un deuxième frère Bécigneul, du nom de Louis, envoyé pour enquêter sur les opérations de la compagnie durant l'absence de Chicoyne, affirmait ouvertement qu'on allait abandonner les scieries Nantais pour se consacrer surtout à la colonisation. Pis encore,

⁵¹ *Ibid.*, 22 juil. 1883; 31 août 1883.

⁵² JAC, Voyages en Europe: 1877-85, Chicoyne à Caroline, 11 oct. 1883.

⁵³ *Le Progrès de l'Est*, 15 sept. 1883.

⁵⁴ JAC, Voyages..., Chicoyne à Caroline, 6 oct. 1883.

les frères Bécigneul s'étaient gagné l'appui des responsables de la compagnie en l'absence de Chicoyne⁵⁵. Néanmoins, en décembre 1883, celui-ci pouvait annoncer un profit de \$6 363.52, ce qui représentait un dividende de cinq pour cent. Mieux encore, la colonisation progressait suffisamment pour donner satisfaction au gouvernement, et le magasin de la compagnie au lac Mégantic s'avérait rentable⁵⁶.

Toujours préoccupé de rassurer les investisseurs français, Chicoyne fusionna les actions de la classe B avec celles de la classe A, ce qui rendait ses collègues de Sherbrooke actionnaires de la scierie et de l'entreprise de colonisation. Mais cette initiative ne régla pas ses problèmes. Au contraire, cette décision réduisit sa marge de manœuvre au Québec sans lui fournir les capitaux supplémentaires dont il avait besoin. Bien qu'elle eût déclaré un profit, la compagnie se révélait encore incapable de s'autofinancer. Une fois de plus, Chicoyne fit donc appel aux capitaux français (\$10 000). Après avoir rappelé que le public québécois avait conclu que s'il s'était rendu à Nantes, c'était pour empêcher les actionnaires français d'abandonner l'entreprise, il prétendit qu'une vente d'actions à travers la province serait de nature à renforcer cette opinion et à affaiblir ainsi la position de la compagnie. Convaincus ou non, les directeurs français consentirent un autre \$5 000 en janvier⁵⁷.

En fait la compagnie eut raison de garder sa confiance à Chicoyne. Au cours de l'hiver 1883-1884, on procéda à la coupe de plus de quatre millions de pieds de bois, la scierie fonctionna sans problème, des colons achetèrent des lots du Domaine tandis qu'un groupe d'immigrants suisses arrivaient avec l'équipement nécessaire à la fabrication du fromage. Quand, en avril, tel que prévu, on vit

⁵⁵ JAC, Correspondance de Caroline Chicoyne: 1880-1883, Caroline à Chicoyne, 19 sept. 1883. Les jeunes Bécigneul causèrent des tracas à Chicoyne jusqu'à son retrait de la compagnie. Eugène, l'assistant de Chicoyne, se vit placé à la direction de la colonie de Channay dans le but de le tenir à l'écart. Chicoyne fit la sourde oreille aux demandes de l'abbé Peigné qui demandait pour son neveu, un poste de premier plan au sein de la compagnie. Chicoyne voyait en lui «plutôt un fardeau qu'un auxiliaire». JAC, RL, II, Chicoyne à Paumier, 24 janv. 1884. Le cas de Louis était encore plus épineux. Non seulement ne craignait-il pas de s'afficher comme espion, mais, s'il faut en croire Chicoyne, sa mauvaise conduite devint même objet de scandale à travers toute la région avoisinante. *Ibid.*, Chicoyne à Peigné, 10 avril 1884.

⁵⁶ JAC, RL, II, Chicoyne à Paumier, 6 déc. 1883; Chicoyne à Langlais, 23 déc. 1883.

⁵⁷ *Ibid.*, Chicoyne à Paumier, 13 déc. 1883, 3 janv. 1884, 6 janv. 1884, 24 janv. 1884.

flotter vers la scierie quatre millions de pieds d'épinette et un million de pieds de cèdre et de pin, on s'imagina que les tracas financiers de la compagnie étaient chose du passé⁵⁸. Pourtant, le désastre était imminent. En mai 1884, Chicoyne annonça l'effondrement du marché new-yorkais — la crise commerciale qui sévissait en Europe avait finalement touché l'Amérique⁵⁹. Le prix du bois chuta rapidement et, malgré les efforts de Chicoyne pour garder un budget équilibré, la majorité des profits de la compagnie provinrent du magasin⁶⁰.

Plutôt que de consentir à un ralentissement des opérations afin d'en minimiser les coûts, Chicoyne décida de leur donner une nouvelle orientation jusqu'à la fin de la crise. Même si, jusque-là personne n'avait fait de profit sur la vente des terres aux colons, Chicoyne fit l'acquisition de 2 200 acres de terres de la Couronne dans le but de mettre sur pied une seconde entreprise de ferme, du nom de *Toutes-Joies*⁶¹. Le gouvernement — l'expérience commençant à porter fruit — posa des conditions rigoureuses. Dans un délai de deux ans, la compagnie devait construire une fromagerie qui produirait du gruyère suisse. Six étudiants du Québec devaient s'y familiariser avec les procédés de fabrication. Enfin, cinq pour cent des terres devaient être en culture dans un délai de trois ans et dix pour cent dans un délai de cinq ans⁶².

Étonnamment, les projets de colonisation et de spéculation mis de l'avant par Chicoyne payèrent des dividendes. Le rapport annuel du bureau de direction de Sherbrooke, en date du 25 novembre 1884, révélait les réalisations suivantes: des immigrants suisses avaient loué la ferme du Domaine pour y opérer de petites fabriques de beurre et de fromage; des Canadiens français avaient

⁵⁸ *Ibid.*, 13 fév. 1884, 24 fév. 1884, 20 mars 1884, 19 avril 1884; Chicoyne à Rumery, Birnie and Co., 18 avril 1884.

⁵⁹ *Ibid.*, Chicoyne à Paumier, 15 mai 1884, 30 mai 1884.

⁶⁰ *Ibid.*, 16 nov. 1884. Le relevé des profits de novembre peut se détailler ainsi:

Magasin	\$3,162.90
Vente de lots au Lac Mégantic	\$ 427.37
Moulin	\$ 959.25

Ibid., 22 nov. 1884.

⁶¹ *Ibid.*, Chicoyne à Cher Monsieur, 26 sept. 1884.

⁶² Archives du Québec, Ministère de l'Agriculture et de la colonisation (ci-après AC), Arrêté en conseil 1082, «On the Application of the Eastern Townships Colonization and Credit Company», 4 nov. 1884.

acheté plusieurs lots du Domaine; la colonisation sur les lots du gouvernement, à Woburn, se révélait un succès, et l'on y enregistrait de bonnes récoltes; la construction d'un quai par le gouvernement avait accru la valeur de la propriété qui donnait sur la point sud de lac Mégantic; les lots dans la municipalité de Lac Mégantic prenaient de plus en plus de valeur; enfin, le magasin de Lac Mégantic avait enregistré un profit de 17 1/8% durant les onze derniers mois. Le rapport concluait qu'avec un montant de \$3 418.35 en caisse (ce chiffre allait bientôt prêter à la controverse), la compagnie pourrait se développer à un rythme modéré sans recourir à de nouvelles souscriptions. Cependant, elle aurait besoin de fonds supplémentaires pour retenir son bois jusqu'à une reprise des prix⁶³.

Les opérations de coupe et de sciage du bois étaient forcément réduites en hiver. Chicoyne pouvait donc s'absenter pour six mois pendant cette saison sans nuire au bon fonctionnement de la compagnie. Il demanda et obtint une subvention fédérale pour un voyage en Suisse, où il pourrait recruter d'autres fromagers immigrants⁶⁴. Mais le but réel de son déplacement en Europe était de stimuler le développement de la compagnie en convainquant l'abbé Peigné d'autoriser une nouvelle émission d'actions. Il y parvint sans difficulté: à elle seule, une riche connaissance de Peigné était prête à investir \$50 000⁶⁵. On pouvait croire que la compagnie allait connaître des jours meilleurs, mais la malchance s'acharnait sur Chicoyne. Soudainement, les actionnaires de Sherbrooke lui retirèrent leur appui en soumettant un rapport spécial. Dans ce rapport, ils accusaient Chicoyne d'avoir délibérément placé la compagnie dans une position financière précaire en retirant tous les fonds avant son départ pour l'Europe.

Les faits auxquels réfère ce rapport spécial, Chicoyne les a ainsi rapportés. Dans le rapport du 25 novembre 1884, il aurait voulu insister sur le fait que de nouveaux fonds étaient promptement nécessaires. Mais les autres directeurs soutenaient que l'entreprise pouvait survivre, même difficilement, sans une nouvelle injection de capitaux. Pour sauver la paix, Chicoyne avait abdiqué, mais il avait fait tout en son pouvoir pour procéder à une nouvelle demande

⁶³ JAC, RL, II, « La Compagnie de (...), Exposé de la situation ».

⁶⁴ *Ibid.*, Chicoyne à Paumier, 7 nov. 1884, 30 nov. 1884; Chicoyne à Pope, 7 janv. 1885.

⁶⁵ JAC, Voyages en Europe: 1877-85, Chicoyne à Caroline, 20 fév. 1885.

de fonds en France. Avec le temps, les directeurs sherbrookoïses avaient réalisé toute la gravité de la situation. Dans le but de masquer l'erreur qu'ils avaient faite lors du rapport de novembre, ils prévinrent Nantes que Chicoyne avait soustrait d'un coup les \$3 302 qui lui revenaient en salaire. Ce faisant, prétendaient-ils, il avait placé la compagnie dans une mauvaise position financière. Pour sa part, Chicoyne soutenait que la compagnie n'avait en réalité que \$173.42 en réserve lors du rapport de novembre et qu'il avait vendu pour plus de \$3.000 de bois avant son départ pour l'Europe. Avec cette somme, il avait acquitté quelques factures de la compagnie et n'avait pris pour lui-même que le montant dont il avait besoin pour régler ses affaires (environ \$1 000) avant son voyage. Il pouvait faire la preuve que la caisse était dans le même état quand il avait quitté le Québec que lors de la rédaction du rapport de novembre.

Tout naturellement, le rapport de mars eut un effet désastreux sur la vente d'actions en France. Chicoyne écrivit à sa femme que ce rapport était tombé «comme un obus prussien parmi ces têtes françaises si spirituelles, à idées si généreuses, mais en même temps, il faut le dire, si légères et si facilement échauffées»⁶⁶. En fait, le comité nantais lança ses actions mais connut peu de succès⁶⁷. Le pauvre Chicoyne avait certes raison de se montrer amer. Ses propres «compagnons d'armes» l'avaient frappé durement au moment même où il se préparait à «monter à l'assaut des actionnaires dans le but si noble de sauver une entreprise bonne et solide en elle-même et si utile à notre patrie»⁶⁸. Cependant, Chicoyne avait sa part de responsabilité. Comme administrateur, il aurait dû exposer bien clairement aux directeurs sherbrookoïses la position financière de la compagnie et il n'aurait pas dû signer le rapport exagérément optimiste. D'autre part, il s'était montré bien autocrate en décidant, de son propre chef, de sauver la compagnie par une nouvelle demande de fonds en France.

Ces événements entraînèrent le retrait de Chicoyne. La compagnie n'ayant tout simplement plus le capital nécessaire à la poursuite des opérations, Chicoyne conseilla à l'abbé Peigné sa liquidation à la première occasion favorable. Mais celui-ci envoya plutôt Adolphe Bécigneul à Lac Mégantic, avec \$2 800, pour tenter de

⁶⁶ *Ibid.*, 6 mars 1885.

⁶⁷ *Ibid.*, 11 mars 1885, 24 mars 1885, 1 avril 1885.

⁶⁸ *Ibid.*, 6 mars 1885.

renflouer l'entreprise⁶⁹. En juin, Chicoyne informait les directeurs de Sherbrooke qu'il ne désirait plus être responsable des affaires de la compagnie autrement que comme un simple membre de l'administration. Quelques semaines plus tard, il remettait sa démission en tant que directeur général. Quand on l'accusa d'abandonner la compagnie à un moment crucial, il affirma que c'étaient Peigné et Bécigneul qui l'avaient incité à le faire⁷⁰. Mais, en guise de testament, Chicoyne conseilla à la compagnie de se défaire des terres de la Couronne acquises en 1881 (9 449 acres). De cette manière, non seulement la compagnie ne serait pas considérée comme un obstacle à la colonisation, mais elle pourrait investir la somme ainsi récupérée dans la concession de *Toutes-Joies* (2 200 acres). En décembre, Chicoyne avait résigné toutes ses fonctions⁷¹.

En juillet 1886, la compagnie publiait un rapport où elle révélait sa volonté de survivre: elle avait défriché 20 acres de la ferme *Toutes-Joies* et établi des occupants sur 30 des 98 autres lots. Le rapport attribuait les lenteurs de la colonisation au gigantisme du moulin de Lac Mégantic, où l'on transformait trop de bois pour une époque de crise, accaparant par là les fonds destinés à la colonisation dans Woburn. Souhaitant un retour à sa vocation première, la colonisation, la compagnie demandait au gouvernement de lui conserver la ferme *Toutes-Joies* ainsi que 24 lots déjà aménagés et de lui créditer les acomptes versés pour les autres lots⁷². Finalement, elle céda le moulin de Lac Mégantic à un marchand de bois de Portland pour \$12.000 (soit environ les deux tiers du prix coûtant)⁷³. En décembre 1886, un inspecteur du ministère de la Colonisation appuya le transfert de crédits demandé par la compagnie. Il recommanda aussi une extension du délai alloué pour la construction de la fromagerie⁷⁴. Mais deux autres années passèrent enregistraient bien peu de réalisations. La colonisation avançait à pas de tortue, pendant que plusieurs colons émigraient aux États-Unis⁷⁵.

⁶⁹ *Ibid.*, 24 mars 1885, 1 avril 1885, 7 avril 1885.

⁷⁰ JAC, RL, II, Chicoyne à Messieurs les Administrateurs..., 23 juin 1885, 3 juil. 1885; Chicoyne à Cher Monsieur, 14 août 1885.

⁷¹ *Ibid.*, Chicoyne aux administrateurs, 10 nov. 1886; Chicoyne à G. Mollat, 30 déc. 1885.

⁷² AC, Livre des registres, Division ouest, 1887, no 4553, Rapport de la Compagnie de Colonisation des Cantons de l'Est, 6 juil. 1886.

⁷³ *Le Progrès de l'Est*, 3 sept. 1886.

⁷⁴ AC, Division ouest, adj. 5681, P.W. Nagle à Taché, 31 déc. 1886.

⁷⁵ Les registres paroissiaux révèlent une lente progression de la population dans Woburn: 1884-58, 1886-90, 1887-97, 1888-134, 1889-160, 1890-164, 1891-187.

À Channay, il y avait toujours le magasin et la scierie doublée du moulin à grain, mais on n'avait pas réussi à y établir la fromagerie, ni à aménager la ferme *Toutes-Joies*. La recommandation de l'inspecteur stipule que la compagnie doit abandonner ses droits sur tous les lots non défrichés, incluant *Toutes-Joies*. Dans l'intérêt des colons, une liquidation pourrait même devenir nécessaire⁷⁶.

Mais les directeurs de Nantes décidèrent de tenter un dernier effort pour sauver l'entreprise. Après l'importation d'Europe de matériaux dispendieux pour l'érection de la fromagerie⁷⁷, Bécigneul réussit à convaincre le gouvernement d'émettre les lettres patentes à la compagnie plutôt qu'aux colons. Par ce changement, la compagnie pourrait forcer les colons à payer les améliorations effectuées sur leurs lots. En retour, Bécigneul promettait au gouvernement d'étendre les opérations de défrichement, de prêter des vaches aux colons et d'établir des fabriques de beurre et de fromage⁷⁸. En 1892, alors que la compagnie luttait toujours pour sa survie, l'abbé Peigné informait Mgr Racine que les actionnaires désiraient une liquidation. Pour sa part, Peigné n'était pas prêt à abandonner complètement le projet. À la dissolution, il recevrait le sixième des terres (étant l'un des six créanciers) dont probablement la ferme de Woburn ainsi qu'une portion considérable de prairie. Avec sa part du capital (environ \$7 500), il espérait mettre sur pied une nouvelle société, dont les trois quarts des parts seraient détenues par des confrères qu'il avait convaincus d'investir dans sa compagnie. Le vieux Peigné avait même son désir de devenir le curé de la paroisse de Woburn, mais Mgr Racine rejeta l'offre⁷⁹. En fin de compte, il ne sortit rien de ces derniers efforts, et la compagnie cessa ses activités en 1893.⁸⁰

Sur le plan financier, la compagnie a été une faillite complète. Mais à d'autres points de vue, le bilan est moins sombre: l'entreprise a été tout près d'atteindre ses fins et elle a franchement contribué au développement de la région où elle a opéré. Elle y a injecté plus de \$60 000, construit des routes, implanté un noyau de population dans le canton de Woburn et érigé les imposants Moulins nantais à Lac

Archives de la Chancellerie de l'archevêché de Sherbrooke (ci-après ACAS), Rapports des paroisses, Saint-Augustin de Woburn.

⁷⁶ AC, Division ouest, adj. 5681, Nagle à Taché, 30 juin 1888.

⁷⁷ *Le Pionnier*, 21 oct. 1887, 21 juin 1888.

⁷⁸ AC, Division ouest, adj. 5681, Bécigneul à Taché, 5 sept. 1889.

⁷⁹ ACAS, Papiers des paroisses, Saint-Agnès de Lac Mégantic, Peigné à Racine, 18 août 1892; RL, I, no 879: 605, Racine à Peigné, 30 août 1892.

⁸⁰ *Le Pionnier*, 17 mars 1893.

Mégantic. Les compagnies forestières n'auraient pas joué un rôle économique plus favorable, particulièrement dans le secteur immédiat de leurs opérations. Dans ce cas, on pourrait soutenir que le nationalisme agraire a favorisé le développement économique du Québec, aux dépens même des capitalistes de France. Après des expériences comme celle de la société nantaise, les investisseurs français résistèrent à « la corde sentimentale et patriotique »⁸¹. Mais Chicoyne, lui, l'avait sûrement fait vibrer avec succès.

⁸¹ Quinn, pp. 547, 566.